

Mise en ligne le 25/02/2025

Numéro	Objet	Votes
D_2025_0217_01	Orientations budgétaires 2025	Adopté à l'unanimité
D_2025_0217_02	Prise en charge des transports dans le cadre des accueils de classe à l'Espace culturel	Adopté à l'unanimité
D_2025_0217_03	Subventions aux associations sportives, culturelles et environnementales	Adopté à l'unanimité
D_2025_0217_04	Subvention annuelle à l'association PAÏS	Adopté à l'unanimité
D_2025_0217_05	Modification des statuts de Valor Béarn : Adhésion de la Communauté de communes Adour Madiran	Adopté à l'unanimité

Les actes dans leur intégralité peuvent être consultés :

> sur le site Internet de la Communauté de communes :

<http://www.paysdenay.fr/kiosque/deliberations-du-conseil-communautaire>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 11 février 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 0
Nombre de pouvoirs : 7

Publication : le 25 février 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Audrey VANHOOREN (ASSON), Michel AURIGNAC (ASSON), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Anne-Marie GARROCQ (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDERES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Michel LUCANTE (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Julie SARTHOU (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Alain DEQUIDT (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Patrick MIDOT (ARROS DE NAY) à Gérard d'ARROS
Marc CANTON (ASSON) à Audrey VANHOOREN
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Ena PUYOU (BORDES) à Serge CASTAIGNAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Philippe LACROUX (BOURDETTES) à Jean-Marie BERCHON
Katty BROGNOLI (FERRIERES) à Christian PETCHOT-BACQUÉ

Étaient absents ou excusés :

Sylvie DAUGAS (BALIROS), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Délibération n° D_2025_0217_01

(Rapporteur : Bruno BOURDAA)

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 17 du Règlement intérieur de la Communauté de communes,

Considérant que le vote du budget 2025 devrait intervenir lors du conseil communautaire du 24 mars 2025 ;

En application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, repris par l'article 17 du Règlement intérieur de la Communauté de communes, « un débat sur les orientations générales (DOB) du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », est organisé dans les communes et les EPCI de 3 500 habitants et plus, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Pour les budgets de la nomenclature M57, le rapport d'orientation budgétaire doit être adopté dans les dix semaines précédant le vote du budget.

S'agissant de son contenu et de sa portée, le DOB a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations et les données essentielles du budget. Il se différencie donc, à ce niveau, de l'examen du budget proprement dit, qui intervient au cours d'une séance ultérieure et distincte. Il est complété des nouvelles dispositions informatives introduites par la Loi Notre du 7 août 2015 (personnel, dette).

Après avis favorable de la Commission Finances du 10/02/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 10/02/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 26/02/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 064-246401756-20250220-D_2025_0217_01-DE

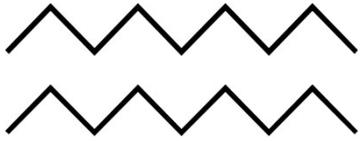


Conseil communautaire

17 Février 2025

Réunion en présentiel





Ordre du jour



- Cadre réglementaire du DOB + calendrier BP 2025
- Éléments de contexte
- Evolution prévisionnelle des Dépenses et Recettes
- Éléments RH
- Zoom investissements 2025
- Les équilibre :
 - ✓ Dette
 - ✓ Tarification
 - ✓ Fiscalité
 - ✓ Dotations
- Résultats 2024 prévisionnels
- Investissement : bilan 2020 – 2024 et projections
- Éléments de cadrage BP 2025



Cadre réglementaire du DOB

- Le DOB est un **moment majeur** de la préparation du budget : c'est une étape qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget.

Le DOB est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L2312-1 et L 5211-36 du CGCT).

- Le DOB a pour objectif de **discuter des orientations budgétaires** et **informer sur la situation financière** de la collectivité: il participe à la démocratisation et à la transparence de la vie publique.
- Le DOB doit avoir lieu **dans les 10 semaines précédant le vote du Budget** dans le cadre de la nomenclature M5, dans les **2 mois qui précèdent le vote du budget primitif** pour les autres nomenclatures (M4, M49).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte.//////

Rappel du calendrier BUDGET 2025

OB
2025

Orientations budgétaires :

- **10/02/2025** à 18h30 : Commission Finances et Bureau réunis OB
- **17/02/2025** à 18h30 : Conseil communautaire OB

Vote des budgets :

y compris Comptes de Gestion, Comptes administratifs, Affectation des résultats, taux de fiscalité

- **24/03/2025** à 18h30 : Commission Finances et Bureau réunis Budget
- **07/04/2025** à 18h30 : Conseil communautaire Budget

Les conférences budgétaires (Rencontres services / service Finances) ont eu lieu du 13 au 28 janvier 2025



Éléments de contexte :

Le contexte général

Macro-économie

- **Croissance** : prévision à + 0,9% (contre +1,1 % en 2024)
- **Inflation** : prévision +1,8 % (PLF 2025) et +1,6 % (BDF) pour 2 % en 2024
- **Objectif de déficit** : 5,4 % contre 5 % dans le texte initial
- **Taux d'intérêts** : légère baisse des taux au 2^e semestre 2024. Pour les nouveaux emprunts 2025, les taux devraient se situer entre 3,5 et 4 % (simulations réalisées à 4%)

✓ Loi de Finances pour 2025

Adoption Sénat 23/01/2025

Commission mixte paritaire 30/01/2025 pour un vote le 03/02/2025 : texte adopté





Éléments de contexte :

Le contexte CCPN en bref

- Achèvement de deux projets majeurs : espace culturel et Aménagement du Soulor
- Fin des opérations sous mandat : achèvement du Calvaire de Bétharram, Soulor
- Contractualisation : nouvelle CTG 2024-2028
- Lancement de l'information jeunesse
- Lancement du projet Technocentre
- Réalisation du schéma de mobilité cyclable (chemin latéral)
- Structuration RH aboutie (PCAET, Habitat, Communication, Commerce)





Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes

Cadrage budgétaire

- Le PLF présenté initialement avait pour objectif de **redresser les comptes publics**, et de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, la version votée prévoit de ramener le déficit à 5.4 % du PIB.
- Après amendements du Sénat, plusieurs mesures impactaient les collectivités territoriales :
 - Baisse de la **DGF** (estimation – 80 K€)
 - **Compensation TVA** de la CVAE et de la Taxe d’habitation sont **gelées au niveau de 2024**
 - **Baisse du FCTVA** sur investissement et suppression du FCTVA en fonctionnement : **disposition supprimée**
 - Revalorisation des bases foncières (+1.7% contre +3.9 % en 2024 et +7.1% en 2023)



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes

Cadrage budgétaire (suite)

OB
2025

Contribution au fonds de réserve ? (élargi après amendement Sénat)

La loi de finances prévoit un « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales* » (DILICO) : son montant est **d'1 milliard d'euros** répartis en 3 enveloppes (communes et EPCI pour 500 M€, Départements pour 220 M€, Régions pour 280 M€).

Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité.

90 % de ces contributions seront mises en réserve et reversées par tiers aux collectivités les 3 années suivantes.

10 % de ces contributions seront affectées au FPIC.

Le montant du DILICO est calculé à partir d'un indice synthétique tenant compte du **potentiel fiscal** et du **revenu moyen par habitant** pour les EPCI.

Seront contributrices les collectivités qui dépassent 110 % de l'indice moyen, mais dans la limite de 2 % de leurs Recettes Réelles de Fonctionnement.

RRF 2024 = 19 295 838 € → contribution maxi : 385 916 €

Une étude réalisée par INTERCOMMUNALITES de France a simulé la contribution au redressement des comptes publics des intercommunalités sur la base d'1,4 Milliards d'euros. Sur cette base, la part de la CCPN serait de 300 K€ (et 200 K€ pour la CC Vallées des Gaves, 100 K€ CC Vallée d'Ossau, 300 K€ CCNEB, 400 K€ CC Luys en Béarn, 1.3 M€ CC Lacq Orthez, 100 K€ CC Béarn des Gaves, 5.8 M€ CAPBP)

**L'intégration de ces éléments dans notre prospective provoquerait
une dégradation de la situation financière de la CCPN si aucune action n'était menée.**



PROSPECTIVE EXFILO - OCTOBRE 2024 (PLF VERSION 2)

Modification de la prospective
Objectif = maintenir un taux d'épargne brut (CAF) à 10 %

LES CONDITIONS :

- **Baisse des Charges de fonctionnement :**
Chapitre 011 achats et prestations par rapport au réalisé 2024
- **Recettes de fonctionnement :** Fiscalité = variable d'ajustement

Progression de 3% pour tous les taux
sauf CFE limitée à la réserve de taux

TAUX	2024	2025
T.H.R.S.	8,83	9,09
FONCIER BATI	1,45	1,49
Foncier Non Bâti	1,70	1,75
C.F.E.	25,03	25,78

- **Investissement :**
Recherche de subventions / étalement des dépenses / financement par emprunt

Réunion avec
les services le
09/01/2025



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

- Un point pour chaque service de la CCPN
 - Economie
 - Déchets
 - Petite enfance
 - Jeunesse
 - Services aux personnes
 - Habitat
 - Tourisme
 - Piscine Nayeo
 - Culture
 - Mobilité
 - Urbanisme - PCAET
 - Communication
 - Moyens généraux
 - Eau et Assainissement



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes :

Synthèse des Conférences Budgétaires

Economie

• Investissement :

• Aide aux entreprises : **584 K€**

- Refonte du règlement pour un règlement harmonisé
- **Artisanat / commerce / centre Bourg** : 100 K€ pour les fonds de concours (en lien avec le Pacte Financier et fiscal) + 40 K€ de subventions + 30 K€ d'actions collectives (reste à charge 12.3 K€ après participation CCVO et CCHB) + 16 K€ de bilans conseil (reste à charge 8 000 €).
- **Agriculture** : 50 K€
- **Industrie / entreprises de production / start-up/ entreprises en difficulté** : subventions d'investissement (200 K€) + avances remboursables (100 K€)
- **Tourisme** : aide à l'investissement : 50 K€

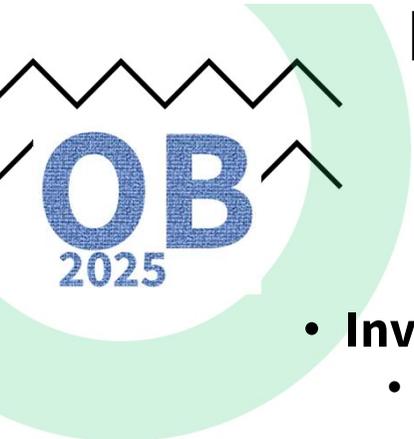
• Signalétique : **20 K€**

• Fonds d'intervention foncière : **500 K€**

• Travaux de voirie sur Aéropolis : **50 K€**

• Technocentre :

- Modulaires : **1,672 M€ HT** (cf. zoom investissement)
- Ateliers de prototypage : **615 K€ HT**



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Economie (suite)

• **Fonctionnement :**

- Etude de régularisation foncière ZAE : **10 K€**
- Etude dynamisation commerciale zone de Coarraze : **15 K€** (à valider)
- Etude friche SPAR : **10 K€**
- Subventions / participations :
 - Territoire d'industrie / chemparc : **2 400 €**
 - Mangez béarnais : **5 200 €**
 - Plateforme initiative Béarn **4 500 €**
- Budget Aéropolis : adhésion association : **15 K€** (montant total 45 K€ . Versements : 15 K€ en 2025, 15 K€ en 2026, 15 K€ en 2027)
- ZAE :
 - fin des travaux extension PAE (**550 K€ HT** et 1 vente pour **175 K€**)
 - PAE monplaisir sud-ouest : **819 K€ HT** pour création de 5-6 lots
 - ZA Arros de Nay : **498 K€ HT** (achat terrain + MOE + études)
 - Zone de baudreix : travaux prévus lors de la vente : **19 K€ HT**
- Recettes :
 - ventes de terrains : **300 K€**
 - Loyers : **101 K€** sur modulaires + **32 K€** (Hourat, Daban)

• **Actions de communication 2025** : création d'une identité ECO + communication dédiée

OB
2025

Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes :

Synthèse des Conférences Budgétaires

Service Déchets : 2025, année de continuité

- **Investissement :**

- déchetterie d'Assat (cf. zoom investissement)
- Bacs, colonnes à verre, cache – conteneurs, conteneurs enterrés : 100 K€

- **Fonctionnement :**

- Évolution de la TGAP sur l'incinération des déchets : 15 €/T (14 €/T en 2024) ?
Impact : +5 200 € en 2025

- **Actions de communication 2025** : pour réduire les erreurs de tri sur les points de regroupements (sacs réutilisables + signalétique sur cache-conteneurs), améliorer la signalétique en déchetterie, conception d'un livret déchet, création d'une identité déchets

- **RH** : temps complet pour 5 agents de déchetterie (nouvelles missions : livraison de bacs, suivi des points de regroupement, communication)





Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires Petite enfance

- **Investissement** : RAS en 2025
- **Fonctionnement** :
 - Dépenses maîtrisées en 2025 (application du cadrage budgétaire CH011)
 - Fin du marché de gestion de la crèche Libellule à Assat le 31/12/2025
 - En réflexion : aide financière aux Maisons d'Assistantes Maternelles ?
 - Recettes :
 - Participation des familles
 - CAF prestations de service
 - CTG Bonus : bonus 2024 perçus en 2025 après signature de la CTG
 - Département : suppression du financement depuis 2024, manque à gagner 41 000 €
- **Actions de communication 2025** : création d'une identité Petite enfance



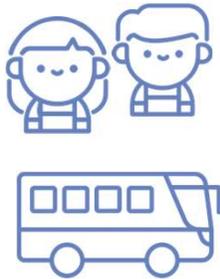
Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Jeunesse

- **Investissement** : RAS 2025
- **Fonctionnement** :
 - Lancement de l'Information Jeunesse : redéploiement des agents du service + 0.5 ETP d'animation + renfort saisonnier pour le fonctionnement courant Maison de l'Ado, Adobus
 - Audit Habitat jeunes : 18 K€ (sollicitation des partenaires sur la résidence : département, CAF)
 - Participations pour réalisation de prestations :
 - Habitat jeunes : 25 K€ (à confirmer)
 - IEBA / PLIE : 25 380 €
 - Mission locale : 72 102 €
 - Maison de la Montagne : 7 500 €
 - Subventions BAFA / BAFD : 6 500 €
 - Coopération : 20 000 € Natura connexion
 - CTG Bonus : bonus 2024 perçus en 2025 après signature de la CTG

Actions de communication 2025 : Lancement Information jeunesse, plaquette, guide jeunes, création d'une identité Info Jeunes

- **RH** : renforcement du service avec un mi-temps animation
CTG : majoration de la participation CAF pour la coordination thématique Jeunesse



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Services aux personnes – Santé – Espace de vie sociale – Vie associative

- **Investissement** : RAS en 2025



- **Fonctionnement** :

- Portage de repas : 515 K€ (Recettes = Usagers)
- Transport à la demande : 215 K€ (Recettes = Participation Région : 115 K€, Usagers 15 K€)
- Espace de vie sociale :
 - mise en œuvre du nouveau projet social
 - Intégration EVS dans la CTG 2024 – 2028
 - 114 K€ de charges et 43% de subventions (49 K€)
- Santé :
 - Subvention País à 1€ / habitant
 - Contrat local de santé : coordinateur 9000 € / an
- Vie associative : 40 K€



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Habitat

• Investissement :

- PIG rénovations : 286 300 € (dont 127 K€ de RAR)
- Logements sociaux - Projets communaux et bailleurs : 387 600 € (RAR 158 K€)
Nouveaux projets : Igon, Coarraze, Nay, Baudreix
- Gens du voyage (Etude, acquisition de terrain, travaux à prévoir en 2026) : 37 K€

• Fonctionnement :

- Plateforme rénovation énergétique (remboursement CCVO) : 21 K€
- ADIL : 7 653 €



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes :

Synthèse des Conférences Budgétaires

Tourisme et Patrimoine

- **Soulor** : (cf. zoom investissement)
+ Fonctionnement du chalet du Soulor : accueil + charges générales (avec prise en charge de la CCPVG)
- **PLR** : refonte + interventions sur 4 passerelles (Pardies-Baliros / Baudreix – Boeil Bezing / Baudreix / Montaut) pour 92 K€
+ fonctionnement : AMO / entretien / baslisage pour 87,5 K€
- **Rocher d'escalade** : 140 K€ (recettes FEDER pour 110 500 € à confirmer)
- **Véloroute** : 80 K€ (solde à verser au Département pour le tronçon Narcastet / Baliros)



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Tourisme et Patrimoine (suite)

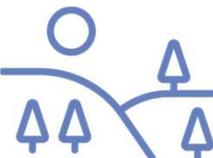
• **Eaux-vives :**

- Acquisitions : 195 K€
- Préprogramme : 20 K€
- Etudes : 55 K€ (linéaire naviguable)
- Travaux : 155 K€ (réalisation 2026)

Recettes : CA TLP pour acquisition et préprogramme (107 K€)
+ Fonctionnement : 45 K€ (AMO + animation)

• **Patrimoine :**

- Aides à la restauration : 10 K€ (+ RAR 11,5 K€ dossiers années antérieures)
- Forges d'Arthez d'Asson : 50 K€ (montant à confirmer : dévégétalisation + entretien du parcours)



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Tourisme et Patrimoine (suite)

• **Fonctionnement Office de tourisme :**

- Continuité des actions avec une réflexion de réduction des coûts
- Taxe de séjour : hausse du produit en lien avec le nouvel outil de télédéclaration et de paiement en ligne.

Année de perception	Recette taxe de séjour	% évolution
2017	24 117	
2018	36 875	0.53
2019	17 259	- 0.53
2020	25 544	0.48
2021	19 984	- 0.22
2022	35 829	0.79
2023	52 199	0.46
2024	60 657	0.16



• **Coopérations**

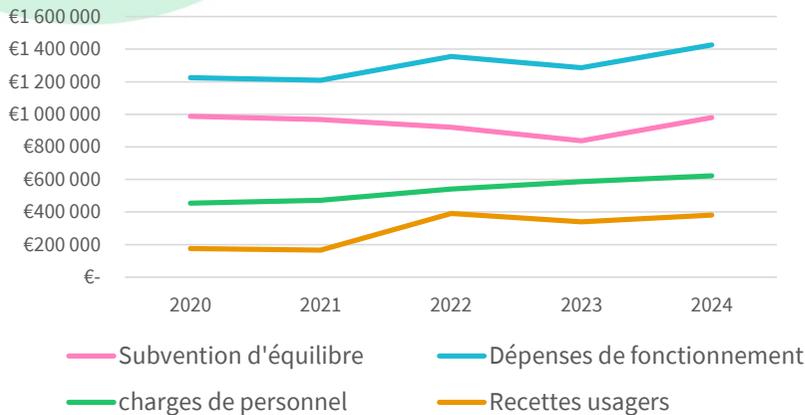
- Montagne Béarnaise : 11 600 € pour les actions + coût ingénierie
- Pays de Béarn (schéma d'accueil et d'information touristique et signalétique)



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Piscine Nayeo

Piscine Nayeo

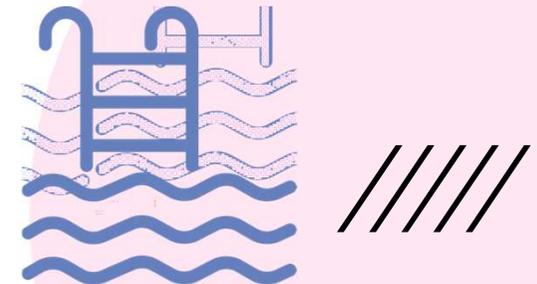


- **Investissement** : étude parking couvert photovoltaïque

- **Fonctionnement** : stabilité

- Electricité et Gaz : baisse attendue du prix du KWh autour de 15 %

	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention d'équilibre	986 377 €	967 818 €	919 864 €	836 445 €	979 681 €
Dépenses de fonctionnement	1 224 445 €	1 208 651 €	1 354 765 €	1 285 489 €	1 426 458 €
charges de personnel	453 578 €	472 871 €	540 830 €	585 868 €	621 446 €
Recettes usagers	175 235 €	164 153 €	389 506 €	339 515 €	380 835 €



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Culture

OB
2025

• **Investissement** : Fin de l'opération Centre culturel ⇒ RAR 2,429 M€



• **Fonctionnement**

- Fonctionnement général du bâtiment :
- Méditahèque / ludothèque : collections 36 K€, animations 35 K€
- DSP cinéma : 26 K€
- Conventions d'objectifs et de moyens : 62,5 K€
 - Subvention Festival frissons : 3 000 €
 - Subvention Ecole de musique : 41 K€
 - Subvention Nayart : 12 K€
 - Subvention Chemin des arts : 6 000 €



Simulation prospective Fonctionnement espace culturel	
RH	376 300 €
Culture	146 305 €
Moyens généraux	82 267 €
Annuité d'emprunt	160 743 €
DSP cinéma	30 000 €
TOTAL	795 615 €

Recettes :

- Renouvellement en cours de la convention avec le Département : prise en charge de 25 % des animations (50 % dans la précédente convention)
- Ludothèque : bonus 2024 perçus en 2025 après signature de la CTG





Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Mobilité

• Investissement :

- Mobilité cyclable : réalisation du chemin latéral (cf. zoom investissement)
- Halte ferroviaire de Bordes : 41,5 K€ (fin de l'étude : étude terminée suite au point avec les partenaires le 16/01/2025. Abandon du projet)
- Liaison piétonne Monplaisir vers plateforme SNCF : 30 K€
- Signalétique réseau d'aires de co-voiturage : 10 K€
- Etude aire de covoiturage : 20 K€

• Fonctionnement

- Aéroport : contribution SMAPP : 24 K€ (idem 2024)
- Etude urbaine mobilités douces sur la D936 (axe Monplaisir – Nay) : 27 K€

• Actions de communication 2025 : promotion et animation de la politique cyclable

• RH : 1 ETP mutualisé avec CCVO 50/50. Fin de contrat 09/2025 (Cf. diapositive RH)



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes :

Synthèse des Conférences Budgétaires

Urbanisme - PCAET

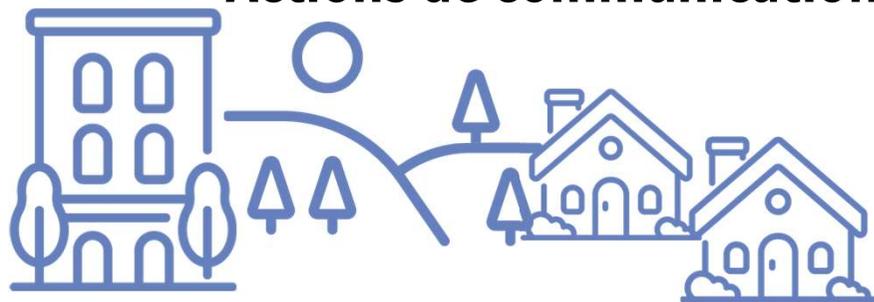
• Investissement :

- Etude stationnement (ombrières photovoltaïques, Bornes IRVE) : 20 K€

• Fonctionnement

- SCoT: 40 K€ (poursuite de la mise à jour +évaluation)
- Aménagement de l'espace / transition climatique / paysage: accompagnement AUDAP (31 K€) et CAUE (13 K€)
- Stratégie Patrimoine naturel : 42 K€
- Recette : 75 K€ de participation des communes dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal

• Actions de communication 2025 : PCAET (sensibilisation du grand public)





Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Communication

- **Investissement : 103,6 K€**

- Site internet : 68 K€
- Photothèque : 7 K€
- Appareil photo, tablette : 5,5 K€
- Signalétique (totems) : 23 K€

- **Fonctionnement : 229 K€**

- Communication générale : journal, diverses impressions et actions et supports avec les services
- Créations d'identités : PCAET, Déchets, Petite Enfance, Economie, Info Jeunes
- Communication événementielle : Info Jeunes, Soulor, Technocentre

- **RH** : réorganisation interne pour atteindre 1.2 ETP





Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Moyens généraux

• Investissement :

- Programmateur chauffage / climatisation siège : 40 K€
- Travaux déchetterie Asson : 16,5 K€
- Eclairage ZAE : 49,2 K€
- Voirie ZAE : 50 K€ (50 K€ en 2025 et 50 K€ en 2026)
- Informatique : 130 K€
 - Serveurs
 - Infracstructure des services
 - Commutateurs
 - Wifi
 - Equipement et remplacement de postes informatique





Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Moyens généraux (suite)

• **Fonctionnement**

- Fluides : Diminution entre 10 et 20 %
- Assurances : hausse de 70 % du cout en 2025 (passage de 42 K€ à 71 K€)
- Fournitures : maîtrise des dépenses avec 60 K€ (- 5%)
- Prestations diverses en hausse : ménage (65 K€), abonnements et licences informatique (18 K€), assistance informatique (17 K€)
- Locations immobilières : 59 K€ (services techniques, jeunesse, EVS, mission locale)
- Espace France services : convention à renouveler
- À intégrer en 2025 : fonctionnement Soulor, fonctionnement Technocentre (à chiffrer d'ici le BP en lien avec les occupations)



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Eau et Assainissement

• Investissement :

• Eau : **3.719 M€**

- Renouvellement / extension réseaux : 1,97 M€ (Bordères, Labatmale, Saint Vincent, Ferrières, divers conduites)
- Réservoirs : 80 K€
- Transit : 1,48 M€
- Branchements : 120 K€

• Assainissement : **1,845 M€**

- Réseau Bordères : 830 K€ (emprunt 500 K€ à prévoir)
- Postes de relevage à Lestelle : 260 K€
- Réhabilitation bourdettes : 60 K€
- Branchements (130 K€) , études et travaux (160 K€), migration supervision (60 K€)

• Pluvial :

- Travaux liés au schéma directeur pour 1,3 M€ en 2025 (priorités 1 et 2)
- Pluvial de Voirie : 70 K€

• GEMAPI : participation SMBGP 400 K€. Taxe GEMAPI 360 K€.



Évolution prévisionnelle des Dépenses et des Recettes : Synthèse des Conférences Budgétaires

Eau et Assainissement

- **Fonctionnement :**

- Eau : prévision de dépenses en baisse de 12 %
- Assainissement : prévision de dépenses en baisse de 17 %

- **RH** : en diminution (1 ETP en moins)

- **Tarifs :**

- Assainissement : + 0.02 € HT /m³
- Eau : + 0.12 € HT /m³
- Baisse des redevances Agence de l'eau adour Garonne : - 0.10 € HT /m³





Éléments de RH

En bref :

- stabilisation globale des effectifs
- Croissance naturelle de la masse salariale : GVT +3.5 %
- Evolutions réglementaires : hausse des taux de cotisation (cnas, cdg64, urssaff, cnracl, voir taux d'accidents de travail ?, GIPA : non reconduite)
- Année pleine des recrutements réalisés en 2024 (communication, habitat, PCAET, petite enfance, culture, tourisme)

En annexe : éléments complémentaires RH





Eléments de RH

A arbitrer, à valider :

- Passage à 1.2 ETP sur le service communication avec redéploiement interne
- Fonctionnement Soulor : agent saisonnier ? temps de travail ?
- Mobilité cyclable : fin de contrat 09/2025
- Bonus attractivité Petite enfance : 100 € net / mois ?
- Etude du régime d'astreinte Bâtiment
- Etude de l'internalisation de certaines prestations ménage ?
- Etude de l'internalisation de certaines prestation d'entretien PLR ?
- Agents saisonniers pendant les périodes de congés : service culture, urbanisme



Zoom Investissements 2025

Mobilité cyclable : réalisation du chemin latéral

OB
2025

Coût prévisionnel : 1 928 K€ TTC

- ⇒ Mobilier et signalétique : 356 K€
- ⇒ Travaux : 1 572 K €

Subventions :

- ⇒ CD64 : 404 K€
- ⇒ DREAL : 414 K€
- ⇒ DETR (dossier déposé) : montant sollicité de 447 K €
- ⇒ Programme Alvéole : 32 K€ pour les abris vélos
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)

Emprunt : à déterminer dans le cadre du montage BP 2025



DOB 2025 : BUREAU ET COMMISSION FINANCES 10/02/2025





Zoom Investissements 2025

Déchetterie d'Assat

Coût prévisionnel : 1 866 479 € TTC

⇒ MOE /SPS / Bureau de contrôle : 78 700 €

⇒ Travaux (estimation APD) : 1 787 780 €

DETR (dossier déposé) : montant sollicité 471 214 €

Emprunt : 1,560 K€ sans DETR

ou 1,089 K€ si obtention de la DETR

Livraison : fin 2026 (début des travaux fin 2025 pour 12 mois)





Zoom Investissements 2025

Technocentre : Bâtiments modulaires

Coût prévisionnel : 1 672 000 € TTC

⇒ MOE : 40 000 €

⇒ Travaux : 1 632 000 €

DETR (dossier déposé) : montant sollicité 500 K€

Emprunt : 1,532 K€ réalisé en 2024

Livraison : Juin 2025



DOB 2025 : BUREAU ET COMMISSION FINANCES 10/02/2025





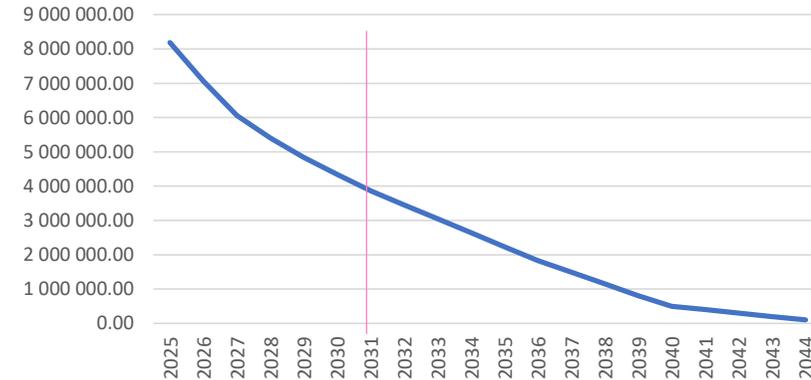
Les équilibres 2025

La Dette :

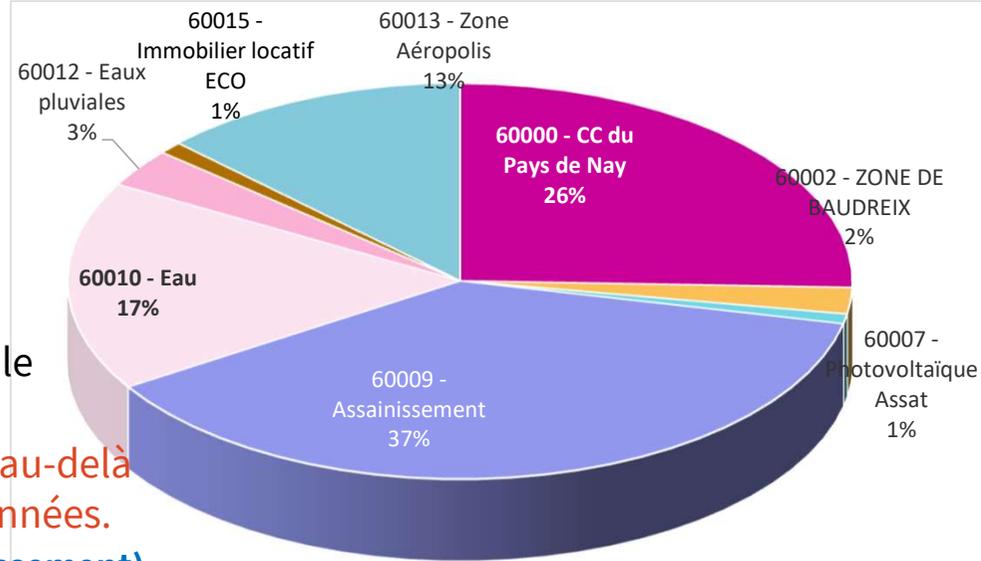
Emprunts 2025 : Déchetterie d'Assat, Assainissement et Mobilité cyclable + diverses ZAE (à confirmer)

	CRD	Intérêts	Amort	Annuité
60000 - CC du Pays de Nay	4 787 780.89	154 660.48	621 972.99	776 633.47
60002 - ZONE DE BAUDREIX	154 506.36	5 516.33	59 995.87	65 512.20
60007 - Photovoltaïque Assat	214 243.96	8 098.42	16 068.01	24 166.43
60009 - Assainissement	11 441 036.28	118 378.91	1 023 056.70	1 141 435.61
60010 - Eau	2 909 909.68	56 174.73	465 030.95	521 205.68
60012 - Eaux pluviales	522 892.70	8 088.68	87 418.52	95 507.20
60015 - Immobilier locatif ECO	300 000.00	10 073.26	20 000.00	30 073.26
60013 - Zone Aéropolis	2 141 651.37	81 550.55	305 943.87	387 494.42
TOTAL	22 472 021.24	442 541.36	2 599 486.91	3 042 028.27

Extinction de la dette
(hors Eau et Assainissement)



L'ensemble des emprunts est classé A-1 : taux fixes simples ou taux variables simples – indices en euros.



La capacité de désendettement : nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute.

Un ratio de désendettement est acceptable de 10 à 12 ans, dangereux au-delà de 15 ans). En 2023, le délai de désendettement des CC est égal à 2.5 années.

Pour la CCPN elle est égale à 2,7 années en 2024. (hors eau et assainissement)



Les équilibres 2025

Evolution des tarifs

- **Maintien** des tarifs 2024 pour : Jeunesse, EVS, Redevance Spéciale
- Tarifs encadrés : Petite enfance, TAD
- **En évolution** : Eau et Assainissement
- **A analyser** après attribution du marché 2025 : portage de repas

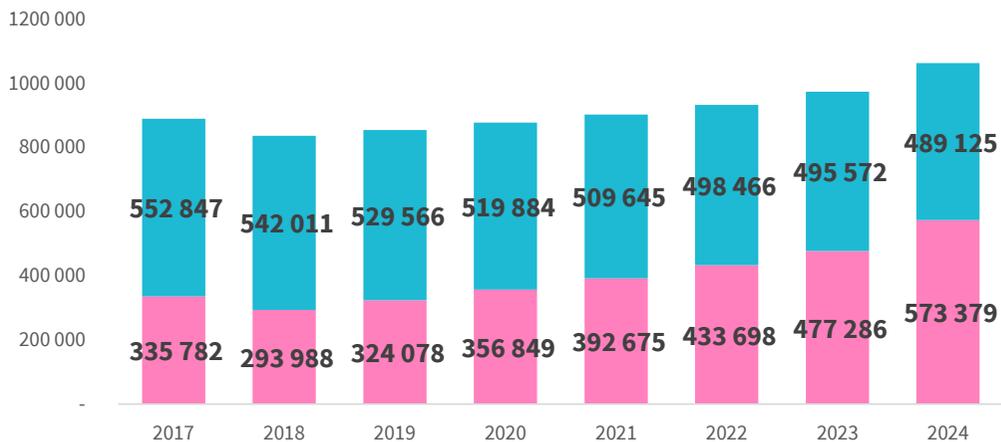




Les équilibres 2025

Les Dotations

- **Pas de notification à ce jour**
 - DGF dans la loi de finances 2025 : diminution de la dotation de compensation pour renforcer la péréquation
- Simulation EXFILO : - 80 K€



	Dotation d'intercommunalité	Dotation de compensation	Total Dotation	évolution en €	évolution en %
2011	1 119 137	556 650	1 675 787	145 393	9.50
2012	1 020 182	548 573	1 568 755	- 107 032	-6.39
2013	1 027 307	538 509	1 565 816	- 2 939	-0.19
2014	935 083	536 128	1 471 211	- 94 605	-6.04
2015	735 996	524 427	1 260 423	- 210 788	-14.33
2016	478 810	514 279	993 089	- 267 334	-21.21
2017	335 782	552 847	888 629	- 104 460	-10.52
2018	293 988	542 011	835 999	- 52 630	-5.92
2019	324 078	529 566	853 644	17 645	2.11
2020	356 849	519 884	876 733	23 089	2.70
2021	392 675	509 645	902 320	25 587	2.92
2022	433 698	498 466	932 164	29 844	3.31
2023	477 286	495 572	972 858	40 694	4.37
2024	573 379	489 125	1 062 504	89 646	9.21



Les équilibres 2025

La Fiscalité

Pas de notification à ce jour

- La TEOM : l'équilibre de la TEOM sera analysé dans le cadre du montage du BP 2025
- La Redevance Spéciale : 0,036 € / litre en 2025

Recette 2025 : 80 K€ (perception en 2025 de la facturation 2024)





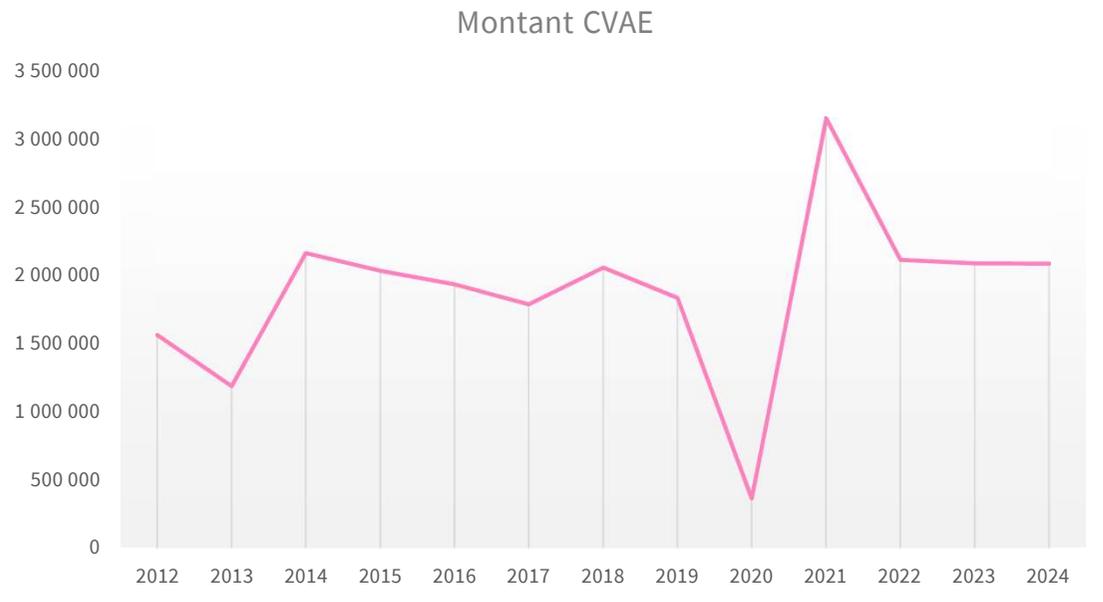
Les équilibres 2025

La Fiscalité

Loi de Finances 2025 : gel des fractions de TVA

- Compensation fiscale de la CVAE par la TVA : prévoir le montant de 2024 en 2025

Année de perception	Montant CVAE
2012	1 563 640
2013	1 188 213
2014	2 162 734
2015	2 032 793
2016	1 933 703
2017	1 787 614
2018	2 057 712
2019	1 835 684
2020	363 892
2021	3 152 018
2022	2 114 429
2023	2 089 099
2024	2 086 026





Les équilibres 2025

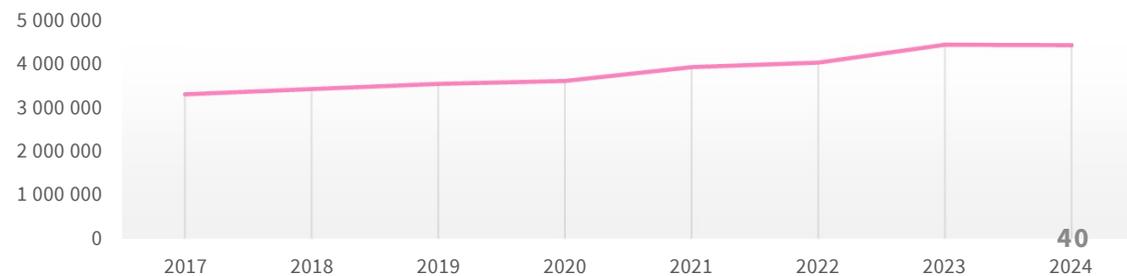
La Fiscalité

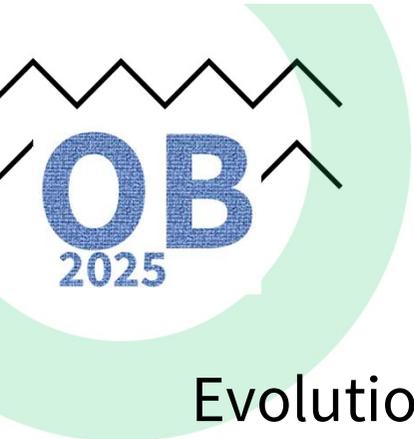
Loi de Finances 2025 : gel des fractions de TVA

- Compensation fiscale de la TH par de la TVA : prévoir le montant de 2024 en 2025

Année de perception	Montant THRP et THRS	% évolution	Montant THRP	Montant THRS
2017	3 307 154		3 307 154	
2018	3 425 698	3.58%	3 425 698	
2019	3 543 998	3.45%	3 543 998	
2020	3 614 430	1.99%	3 614 430	
2021	3 927 862	8.67%	3 723 275	204 587
2022	4 034 313	2.71%	3 832 393	201 920
2023	4 442 472	10.12%	4 192 961	249 511
2024	4 435 636	-0.15%	4 191 731	243 905

Montant THRP





Les équilibres 2025

La Fiscalité

Pas de notification des bases à ce jour

Evolution des taux **en lien avec l'équilibre du BP 2025** : Foncier Bâti, Foncier non Bâti, CFE, THRS.

Historique des Taux :

TAUX	2024	2023	2022	2021	2020
Taxe d'Habitation					8.41
THRS	8.83	8.83	8.83	8.83	
Foncier Bâti	1.45	0.45	0.45	0.36	
Foncier Non Bâti	1.70	1.70	1.70	1.70	1.70
CFE	25.03	25.03	25.01	25.01	24.99
TEOM points de regroupement	8.78	8.78	8.78	9.18	10.18
TEOM porte à porte	9.91	9.91	9.91	10.31	11.31





Les équilibres 2025

La Fiscalité

Loi de Finances 2025 : Déliasion des taux d'imposition entre la Taxe Foncière et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

- Evolution des taux en lien avec l'équilibre du BP 2025 :
 Dans cette simulation, si tous les taux progressent de 3%, le produit fiscal augmenterait de 91 000 €.

TAUX	2024	Produit 2024	2025 (+3%)	Produit fiscal +
THRS	8.83	243 905 €	9.09	7 000 €
Foncier Bâti	1.45	14 419 €	1.49	16 000 €
Foncier Non Bâti	1.70	537 794 €	1.75	Moins de 1 000 €
CFE	25.03	2 205 240 €	25.78	67 000 €
			TOTAL	91 000 €



Les équilibres 2025

La Fiscalité

- Taxe GEMAPI

Proposition d'évolution de la taxe à **360 000 €** pour couvrir le programme d'investissement à réaliser concernant les ouvrages prioritaires pour la période 2026 à 2034 (délibération D_2024_1202_28 du 02/12/2024).

Historique des Taux :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	320 000 €	340 000 €





Résultats prévisionnels 2024

2025 SPA	Fonctionnement			Investissement	résultat global 2024	Pour mémoire : résultat global 2023
	résultat 2024	report 2023	total			
600 00 Budget principal	859 180.07	10 760 659.73	11 619 839.80	-1 153 264.43	10 466 575.37	16 628 408.92
600 01 Office de tourisme	122 995.71	3 514.73	126 510.44	21 304.04	147 814.48	23 279.96
600 02 Zone de Baudreix	-31 521.39	-24 653.18	-56 174.57	228 627.39	172 452.82	261 668.94
600 03 Nayeo	0	0	0.00	910 432.51	910 432.51	1 335 488.55
600 04 PAE Monplaisir	-28 524.56	-89 505.90	-118 030.46	-32 961.06	-150 991.52	-143 718.92
600 05 Extension PAE						-1 017 565.23
600 06 ZAE de Coarraze						-61 712.48
600 07 Photovoltaïque Assat	-596.82	120 885.44	120 288.62	95 207.57	215 496.19	214 570.77
600 08 Zone Clément Ader	-23 586.97	-59 883.32	-83 470.29	-176 552.35	-260 022.64	-255 711.67
600 11 gemapi	12 901.58	63 832.71	76 734.29	30 735.20	107 469.49	97 570.16
600 12 pluvial	135 607.32	351 121.60	486 728.92	-245 075.15	241 653.77	621 430.10
600 13 zone aéropolis	-101 411.93	-1505826.13	-1 607 238.06	-5 029 712.40	-6 636 950.46	-6 329 433.99
600 14 ZAE d'Asson						-318 060.24
600 15 IMMOBILIER LOCATIF ECO	15 203.94	8154.63	23 358.57	-66 331.00	-42 972.43	8 154.63
600 16 Opérations de lotisst éco	-178 206.61	37280.79	-140 925.82	-1 434 618.74	-1 575 544.56	
TOTAUX	960 246.95	9 628 300.31	10 588 547.26	-5 417 589.68	5 170 957.58	11 064 369.50
SPIC	Fonctionnement			Investissement	résultat global 2024	Pour mémoire : résultat global 2023
	résultat 2024	report 2023	total			
600 09 assainissement collectif	670 576.29	983 814.87	1 654 391.16	-1 429 171.79	225 219.37	1 071 739.09
600 10 eau	840 016.82	2 118 494.22	2 958 511.04	-1 114 392.60	1 844 118.44	2 302 762.27



Budget principal : Bilan financier des principaux investissements réalisés de 2020 à 2024

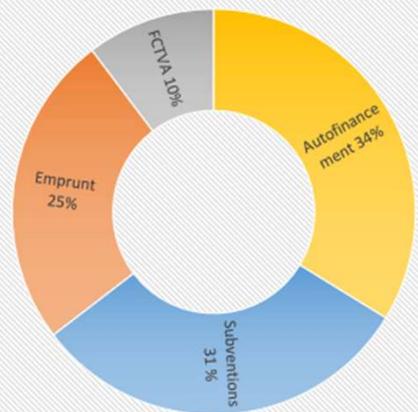


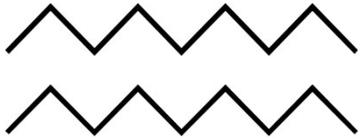
- ✓ 16 M€ d'investissement en 5 ans
- ✓ 10,587 M€ de recettes
- ✓ 5,388 M€ d'autofinancement (34 %)
- ✓ 4 M€ d'emprunt (25 %)
- ✓ 4,936 M€ de subventions (31%)



Opérations	Dépenses réalisées TOTAL DEPENSES	Recettes réalisées				AUTOFINANCEMENT
		subventions TOTAL période	Emprunt TOTAL période	Total FCTVA	TOTAL RECETTES	
op 100 Forges Arthez d'Asson	379 225 €	181 888 €	- €	- €	181 888 €	197 337 €
op 101 Centre culturel	9 431 105 €	3 495 216 €	4 000 000 €	- €	7 495 216 €	1 935 889 €
op 102 Déchetterie D'Assat	57 937 €	- €	- €	- €	- €	57 937 €
op 107 Réhabilitation déchetterie Haut de Bosdarros	49 032 €	- €	- €	- €	- €	49 032 €
op 108 ressourcerie	27 210 €	19 047 €	- €	- €	19 047 €	8 163 €
op 109 schéma cyclable	688 138 €	88 600 €	- €	- €	88 600 €	599 538 €
op 111 fonds d'intervention commerce	28 157 €	- €	- €	- €	- €	28 157 €
op 38 collecte sélective	322 742 €	- €	- €	- €	- €	322 742 €
op 44 PLR	2 120 €	- €	- €	- €	- €	2 120 €
op 48 aménagement office de tourisme	211 135 €	39 778 €	- €	- €	39 778 €	171 357 €
op 63 extension déchetterie Coarrazze PAE	232 141 €	210 693 €	- €	- €	210 693 €	21 448 €
op 64 Moyens généraux	719 508 €	59 808 €	- €	- €	59 808 €	659 700 €
op 72 Patrimoine	21 835 €	- €	- €	- €	- €	21 835 €
op 74 projets habitat _ Logt communaux	167 710 €	- €	- €	- €	- €	167 710 €
op 75 SCOT Rural	1 526 €	- €	- €	- €	- €	1 526 €
op 78 Halte de Bordes	8 300 €	- €	- €	- €	- €	8 300 €
op 79 Fonds d'intervention foncière	401 472 €	193 800 €	- €	- €	193 800 €	207 672 €
op 83 PIG Habitat	425 691 €	- €	- €	- €	- €	425 691 €
op 87 signalétique touristique et économique	211 924 €	54 573 €	- €	- €	54 573 €	157 351 €
op 89 Soulor	1 930 452 €	453 190 €	- €	- €	453 190 €	1 477 262 €
op 90 véloroute	24 026 €	- €	- €	- €	- €	24 026 €
op 93 Eaux-vives	5 772 €	5 656 €	- €	- €	5 656 €	116 €
op 95 centre d'incendie et de secours	29 300 €	14 660 €	- €	- €	14 660 €	14 640 €
op 99 aides directes aux entreprises	599 438 €	119 143 €	- €	- €	119 143 €	480 295 €
	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FCTVA	- €	- €	- €	1 651 104 €	1 651 104 €	1 651 104 €
TOTAUX	15 975 896 €	4 936 052 €	4 000 000 €	1 651 104 €	10 587 156 €	5 388 740 €

Financement des Investissements





Investissements : projection fin de mandat

- Achèvement des projets en cours
- Réalisation ou finalisation de certains projets après 2026 :
 - Technocentre (fin de structuration)
 - Ressourcerie
 - Déchetterie d'Assat
 - Eaux-vives
 - Projet autour du SPAR
 - Schéma des locaux
 - Halte ferroviaire d'Assat
 - Projet CONTAM
 - Schéma cyclable
- Finalisation de la prospective avec réajustement du PPI courant 2025



Éléments de cadrage 2025



- Objectif de maintien de l'épargne brute à un taux de 10 % pour préserver la capacité d'investissement future de la CCPN
- le cadrage BP avait fixé un objectif de diminution des dépenses de fonctionnement :
 - ⇒ une **baisse de 5 % du chapitre 011**
 - ⇒ pour **contenir la hausse de fiscalité (hausse de 3 %)**



Vu les propositions brutes des services, il est fort peu probable que l'objectif soit atteint.

Lors de chaque conférence budgétaire, cette question a été abordée afin d'identifier des marges de manœuvre (dépenses qui peuvent être différées ou abandonnées).

Les services doivent saisir leurs propositions budgétaires jusqu'au 3 mars 2025.

Si nécessaires, des coupes budgétaires seront réalisées sur les propositions des services pour préserver l'équilibre financier de la CCPN.



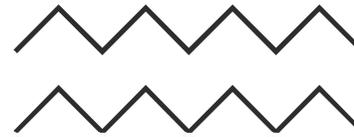
Fin du Diaporama,
merci pour votre attention.

 **OB**
2025

PAYS de **NAY**
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES

Annexe : éléments complémentaires RH

(Issus du dernier Rapport Social Unique : année 2023)

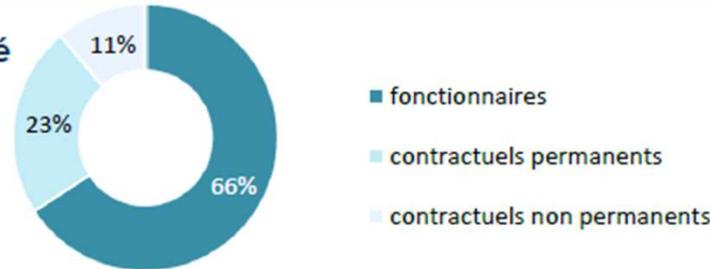


Date de publication : 12/11/2024
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Effectifs

➔ 117 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 77 fonctionnaires
- > 27 contractuels permanents
- > 13 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
 Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

63,5%

Nombre de CDI

16 | 59%
 Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

9 | 8%
 Part des saisonniers (tous emplois)

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	32%	37%	34%
Technique	32%	33%	33%
Culturelle	3%		2%
Sportive	5%	11%	7%
Sociale	5%		4%
Médico-sociale	9%	7%	9%
Animation	13%	11%	13%

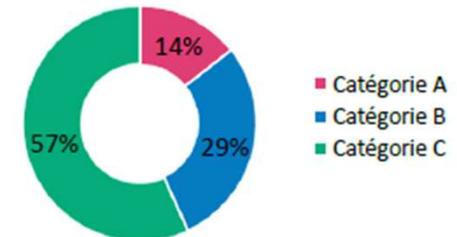
➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute

3 046 966 €	Rémunération statutaire 2 530 222 €
	Primes 427 898 €
	SFT* 36 829 €
	HSC 21 032 €
	NBI 30 985 €

*SFT uniquement des fonctionnaires

➔ Répartition des agents par catégorie



Annexe : éléments complémentaires RH

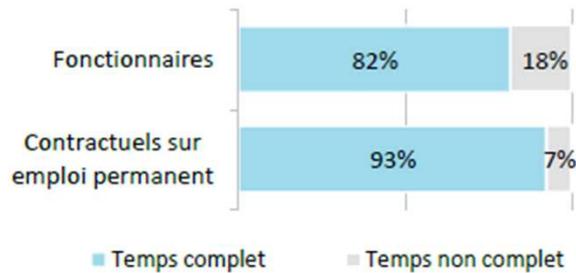
(Issus du dernier Rapport Social Unique : année 2023)



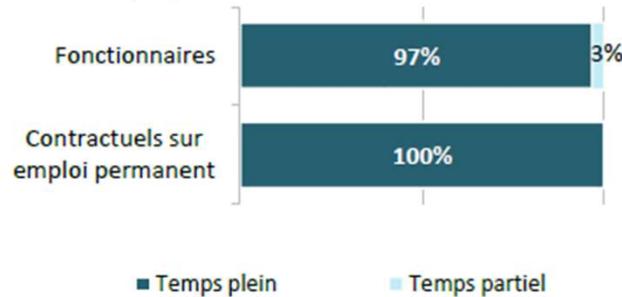
Date de publication : 12/11/2024
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	40,0%	Technique	11,1%
Technique	32,0%	Administrative	10,0%
Administrative	8,0%		

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

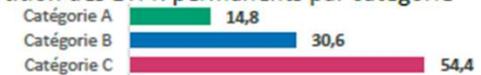


Équivalent temps plein rémunéré

➔ 113,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	73,2
> Contractuels sur emploi permanent	26,5
> Contractuels sur emploi non permanent	13,6

Répartition des ETPR permanents par catégorie





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 11 février 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 39
Nombre de délégués votants : 0
Nombre de pouvoirs : 7

Publication : le 25 février 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Audrey VANHOOREN (ASSON), Michel AURIGNAC (ASSON), Anne-Marie GARROCQ (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDERES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Michel LUCANTE (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Julie SARTHOU (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Alain DEQUIDT (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Patrick MIDOT (ARROS DE NAY) à Gérard d'ARROS
Marc CANTON (ASSON) à Audrey VANHOOREN
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Ena PUYOU (BORDES) à Serge CASTAIGNAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Philippe LACROUX (BOURDETTES) à Jean-Marie BERCHON
Katty BROGNOLI (FERRIERES) à Christian PETCHOT-BACQUÉ

Étaient absents ou excusés :

Sylvie DAUGAS (BALIROS), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE CLASSE À L'ESPACE CULTUREL

Délibération n° D_2025_0217_02

(Rapporteur : Marc DUFAU)

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN), notamment son article 4 relatif aux compétences parmi lesquelles est énoncée la « mise en réseau de la lecture publique » ;

Considérant l'adoption par le Département des Pyrénées-Atlantiques de son troisième schéma départemental de lecture publique en 2023 qui vise à permettre l'accès à la culture pour tous, un accès de proximité et une réponse aux besoins de tous les publics, son règlement d'intervention et la signature avec ce dernier d'une convention territoriale de lecture publique. Le règlement offre notamment la possibilité de solliciter une aide au transport de groupes se rendant vers une bibliothèque auprès du département ;

L'Espace culturel du Pays de Nay a ouvert le 19 décembre 2024 et sa médiathèque, tête de réseau lecture publique a vocation à accueillir des groupes en particulier ceux provenant des écoles du territoire,

Les élus communautaires souhaitent offrir la possibilité à chaque élève scolarisé en Pays de Nay de participer à un parcours éducation culture, parcours élaboré avec les professeurs des écoles et de pouvoir venir découvrir les ressources in situ de la médiathèque au moins une fois par an, le nombre d'accueils étant déterminé selon les disponibilités horaires de l'équipe de la médiathèque et les demandes des écoles traitées par ordre d'arrivée.

Il convient de mettre en place un budget de transport de groupes en bus pour faciliter ces venues, dans la limite d'une enveloppe de 7 000 euros ;

Il est proposé de :

- prendre en charge un trajet en bus aller et retour par groupe scolaire par an, dans le cadre d'une enveloppe transport de 7 000 euros TTC ;
- solliciter l'aide au transport de groupes se rendant vers des bibliothèques du Département des Pyrénées-Atlantiques déterminée comme suit : subvention de 25 % du coût des frais de transport en TTC dans la limite du plafond fixé à 3 000 euros.

Après avis favorable de la Commission Culture et Sports du 28/01/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 10/02/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de prendre en charge un transport en bus par groupe scolaire par an dans le cadre d'un parcours éducation culture établi avec les professeurs de l'école.

AUTORISE le Président à solliciter l'aide au transport de groupes se rendant vers des bibliothèques du Département des Pyrénées-Atlantiques et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 064-246401756-20250220-D_2025_0217_02-DE



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 26/02/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Petchot-Bacque', written over the printed name and date.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 11 février 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 39
Nombre de délégués votants : 0
Nombre de pouvoirs : 7

Publication : le 25 février 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Audrey VANHOOREN (ASSON), Michel AURIGNAC (ASSON), Anne-Marie GARROCQ (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDERES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Michel LUCANTE (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Julie SARTHOU (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Alain DEQUIDT (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Patrick MIDOT (ARROS DE NAY) à Gérard d'ARROS
Marc CANTON (ASSON) à Audrey VANHOOREN
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Ena PUYOU (BORDES) à Serge CASTAIGNAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Philippe LACROUX (BOURDETTES) à Jean-Marie BERCHON
Katty BROGNOLI (FERRIERES) à Christian PETCHOT-BACQUÉ

Étaient absents ou excusés :

Sylvie DAUGAS (BALIROS), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

Délibération n° D_2025_0217_03

(Rapporteur : Marc DUFAU)

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Nay, notamment son article 4 relatif à l'octroi d'aides financières aux associations dans le cadre du règlement communautaire d'attribution,

Pour l'année 2025, la Commission Culture-Sports, lors de sa réunion du 28 janvier, a proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de **40 000 €** pour l'année 2025, dont **10 500 €** dans un premier temps, répartis selon le détail ci-dessous :

Bénéficiaires	Montant de la subvention
Associations sportives + nom de la manifestation + date	
Association Los Sautaprats – Festival Inclusif pour un sport ensemble – 14 juin	1 500 €
USCN Canoë-kayak – Double sélectif régional du Pont des grottes - 1 ^{er} et 2 Février	400 €
Association Les Givrés de Nay – Le Givré – 2 mars	900 €
USCN Rugby – 44 ème tournoi cadets – 7 et 8 juin	1 700 €
Association Chaptrail – Le Chaptrail – 16 février	600 €
SOUS -TOTAL	5 100 €
Associations culturelles + nom de la manifestation + date	
Association Carnaval Vath Vielha – Carnaval en Pays de Nay – 14 et 15 mars	700 €
Foyer Rural Section Musicalagos – Festival Musicalagos – 13 et 15 juin	3 200 €
Band'Assat – Nuit des Bandas – 24 mai	1 500 €
SOUS -TOTAL	5 400 €
TOTAL	10 500 €

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget principal de l'exercice 2025.

Après avis favorable de la Commission Culture et Sports du 28/01/2025
Après avis favorable du Bureau communautaire du 10/02/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DÉCIDE** d'accorder au titre de l'année 2025, les subventions aux associations sportives, culturelles et environnementales telles que présentées ci-dessus.
- AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 26/02/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 11 février 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 39
Nombre de délégués votants : 0
Nombre de pouvoirs : 7

Publication : le 25 février 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Audrey VANHOOREN (ASSON), Michel AURIGNAC (ASSON), Anne-Marie GARROCQ (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDERES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Michel LUCANTE (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Julie SARTHOU (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Alain DEQUIDT (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Patrick MIDOT (ARROS DE NAY) à Gérard d'ARROS
Marc CANTON (ASSON) à Audrey VANHOOREN
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Ena PUYOU (BORDES) à Serge CASTAIGNAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Philippe LACROUX (BOURDETTES) à Jean-Marie BERCHON
Katty BROGNOLI (FERRIERES) à Christian PETCHOT-BACQUÉ

Étaient absents ou excusés :

Sylvie DAUGAS (BALIROS), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

SUBVENTION ANNUELLE À L'ASSOCIATION PAÏS

Délibération n° D_2025_0217_04

(Rapporteur : Jean-Marie BERCHON)

Vu la délibération n° D_2024_0212_011 relative à l'action subvention annuelle à l'Association Païs ;

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) est adhérente de l'association « Païs en Pays de Nay » avec une entrée en activité au 1er janvier 2018.

Pour rappel, la CCPN est un des deux membres fondateurs de l'association « Païs en Pays de Nay », avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (S.I.S.A) du Pays de Nay, regroupant des professionnels médicaux et paramédicaux autour d'un projet de santé.

Quatre représentants de la CCPN siègent au sein de cette association.

L'association a principalement les missions suivantes :

- organisation des formations des secrétaires médicaux
- actions de prévention
- coordination des médecins
- validation du service fait
- paiements et encaissements
- évaluation des résultats.

La CCPN verse à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 1 € par habitant.

Il est proposé d'approuver le versement d'une avance sur la subvention communautaire 2025 à cette association, à hauteur de 80 %, arrondie à 23 000 €. Le solde de la subvention 2024 sera versé sur présentation du bilan annuel.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal.

Après avis favorable de la Commission Finances du 10/02/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 10/02/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de verser à l'association « Païs en Pays de Nay » une avance de subvention à hauteur de 80 % arrondie à 23 000 € au titre de l'année 2025.

PRÉCISE que le solde de la subvention accordée au titre de l'année 2024 sera versé sur présentation du bilan annuel

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 064-246401756-20250220-D_2025_0217_04-DE



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 26/02/2025
Qualité : CCPN - Président de la
Communauté de Communes du Pays de

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Petchot-Bacque', written over the printed name and date.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 11 février 2025
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 39
Nombre de délégués votants : 0
Nombre de pouvoirs : 7

Publication : le 25 février 2025

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 17 février 2025 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Étaient présents :

Hubert VIGNAU (ANGAIS), Jean-Laurent BARBE-BARRAILH (ANGAIS), Gérard d'ARROS (ARROS DE NAY), Jean-Jacques LAFFITTE (ARTHEZ D'ASSON), Marie MALDONADO (ASSAT), Jean-Christophe RHAUT (ASSAT), Audrey VANHOOREN (ASSON), Michel AURIGNAC (ASSON), Anne-Marie GARROCQ (BENEJACQ), Marie-Ange CAZALA-CROUTZET (BENEJACQ), Sébastien COURADET (BENEJACQ), Serge CALAS (BEUSTE), Marc DUFAU (BOEIL-BEZING), Michel MINVIELLE (BORDERES), Serge CASTAIGNAU (BORDES), Bernard PUYAL (BORDES), François LESCLOUPÉ (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Philippe CAUSSE (BRUGES-CAPBIS-MIFAGET), Michel LUCANTE (COARRAZE), Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT (COARRAZE), Marc LABAT (IGON), Didier PARGADE (IGON), Florent LACARRÈRE (LABATMALE), Christian PETCHOT-BACQUÉ (LAGOS), Jean-Marie BERCHON (LESTELLE-BETHARRAM), Stéphane VIRTO (MIREPEIX), Nicole HUROU (MIREPEIX), Alain CAPERET (MONTAUT), Séverine PRAT (MONTAUT), Jean-Pierre FAUX (NARCASTET), Julie SARTHOU (NARCASTET), Guy CHABROUT (NAY), Bruno BOURDAA (NAY), Véronique MULLER (NAY), Alain DEQUIDT (NAY), Pascale DURAND (NAY), Pascal CABANNE (PARDIES-PIETAT), Roger DOUSSINE (SAINT-VINCENT), Marie-Josée MONTAUBAN (ARBEOST)

Étaient absents ou excusés ayant donné pouvoir :

Patrick MIDOT (ARROS DE NAY) à Gérard d'ARROS
Marc CANTON (ASSON) à Audrey VANHOOREN
Béatrice LORRY (BOEIL-BEZING) à Marc DUFAU
Ena PUYOU (BORDES) à Serge CASTAIGNAU
Coralie TOUSSAINT (BORDES) à Bernard PUYAL
Philippe LACROUX (BOURDETTES) à Jean-Marie BERCHON
Katty BROGNOLI (FERRIERES) à Christian PETCHOT-BACQUÉ

Étaient absents ou excusés :

Sylvie DAUGAS (BALIROS), Francis ESCALÉ (BAUDREIX), Françoise PUBLIUS (COARRAZE), Cédric MADEC (HAUT DE BOSDARROS), Alain GRACIAA (LESTELLE-BETHARRAM), Michel CAZET (SAINT-ABIT)

Secrétaire de séance : Jean-Marie BERCHON

MODIFICATION DES STATUTS DE VALOR BÉARN : ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ADOUR MADIRAN

Délibération n° D_2025_0217_05

(Rapporteur : Stéphane VIRTO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art 5211-18 I 1°,

Vu les Statuts de Valor Béarn,

Considérant la délibération de la Communauté de communes Adour Madiran (CCAM) du 4 juillet 2024 qui approuve la demande d'adhésion de la CCAM à Valor Béarn,

Considérant la délibération de Valor Béarn n°3 du 3 avril 2024,

Considérant la demande d'adhésion à Valor Béarn du 10 juillet 2024 de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Considérant qu'une partie du territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran (11 communes) est située sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques (Bassin Est),

Considérant le courriel du 14 novembre 2024 de la préfecture du 65 qui constate que tous les EPCI du SMTD 65 ont donné un avis favorable au retrait adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran,

Par le courrier du 10 juillet 2024, la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) a demandé officiellement son adhésion à Valor Béarn.

Éléments de contexte :

Cette demande est motivée par :

- La situation géographique de la CCAM (à cheval sur deux départements), qui est un élément facilitant le rattachement à Valor Béarn
- La proximité des installations de Valor Béarn du territoire de la CCAM
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCAM qui prévoit de limiter l'impact carbone
- La sollicitation des 11 maires des communes des Pyrénées-Atlantiques situées sur le territoire de la CCAM quant aux traitements des déchets à Valor Béarn
- Les conclusions de l'étude territoriale relatives au traitement des OMR menée par le SMTD 65
- La volonté de la CCAM de maîtriser ses coûts de traitement en trouvant une solution environnementale qui réponde aux attentes du PCAET

Cette demande est aussi le résultat d'un ensemble de réunion de travail :

- 12 Juin 2016 au siège de Valor Béarn — Prise de contact et volonté du syndicat Val Adour Environnement de travailler avec Valor Béarn pour le traitement des Ordures Ménagères (OM)
- 13 Décembre 2016 au siège de Valor Béarn — Volonté réaffirmée de Val Adour Environnement et accord de principe du SMTD 65 pour le traitement des OM de Val Adour Environnement
- 12 Juin 2017 au siège de Valor Béarn — Organisation du traitement des OM du SMTD65 par Valor Béarn
- 16 Novembre 2022 au siège de Valor Béarn – Volonté de la CCAM de trouver des accords avec Valor Béarn pour le traitement de ses déchets
- 15 Mars 2023 au Centre de tri de Sévignacq — Présentation de Valor Béarn aux EPCI membres du SMTD 65
- 31 Janvier 2024 — Courrier de la CCAM demandant la position de Valor Béarn quant à leur souhait d'adhésion à Valor Béarn.
- 3 avril 2024 - Délibération de principe de Valor Béarn pour l'adhésion de la CCAM
- 10 Juillet 2024 — Demande formelle d'adhésion de la CC Adour Madiran à Valor Béarn.

La Communauté de Communes Adour Madiran :

La CC Adour Madiran est le fruit du regroupement, dans le cadre de la loi NOTrE, des anciennes Communautés de Communes :

- Vic en Bigorre,
- VA Maubourguet,

- Rabastens de Bigorre

Elle regroupe 72 communes pour environ 25 000 habitants. C'est le deuxième plus grand Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) des Hautes-Pyrénées.

Le siège social est situé à Vic en Bigorre.

Il convient de noter que 11 des communes adhérentes sont des Pyrénées-Atlantiques :

- Bentaypou Serée,
- Casteide Doat,
- Catera-Loubix,
- Labatut-Figuières,
- Lamayou,
- Maure,
- Monségur,
- Montaner,
- Ponson-Debat-Pouts
- Pontiacq Viellepinte
- Sedze-Maubec

En 2023, la production de déchets était d'environ 450 kg/hab/an dont :

- 3 000 tonnes d'Ordures Ménagères,
- 1 500 tonnes de déchets issues de la Collecte Sélective,
- 2 500 tonnes de déchets verts

Les Statuts de Valor Béarn :

L'article 2, prévoit que l'objet de Valor Béarn est « le traitement des déchets ménagers du Bassin Est ».

La CC Adour Madiran a une partie de son territoire situé sur le Bassin Est des Pyrénées-Atlantiques.

Par ailleurs, l'article 12 précise que « d'autres Collectivités pourront, si leur candidature est agréée par le Comité syndical et les 2/3 des membres associés, être autorisées par l'autorité compétente, à adhérer au Syndicat ».

Disponibilité des installations de Valor Béarn :

Compte tenu de la production de déchets de la CC Adour Madiran, les installations de Valor Béarn ont les capacités techniques suffisantes pour traiter ces déchets.

Amortissement de l'investissement :

Les contributions sont calculées en prenant en compte l'amortissement (linéaire) de chaque équipement.

La CC Adour Madiran participera donc, après son adhésion à l'amortissement des biens à due proportion de son utilisation.

Afin de permettre l'adhésion d'un nouveau membre il convient de modifier les statuts de Valor Béarn comme suit :

« Article 1er :

Les six (6) Etablissements Publics de Coopération Intercommunal suivant, forment un syndicat mixte qui prend la dénomination de Valor Béarn, Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du Bassin-Est dans le cadre de l'article L.5711-1 du Code Général des collectivités territoriales :

- La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- Le SIECTOM Coteaux Béarn Adour,
- La Communauté de Communes du Haut Béarn,
- La Communauté de Communes du Pays de Nay,
- La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- *La Communauté de Commune Adour Madiran »*

« Article 3 :

Le Syndicat a pour siège l'immeuble du 12 rue Saint Exupéry – 64230 Lescar »

« Article 5 :

Le Syndicat est administré par un comité composé de membres élus par les conseils des membres

adhérents. Chaque délégué a une voix

La représentation des membres adhérents est fixée ainsi :

Collectivités	Nombre de délégués
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	19
SIECTOM Coteaux Béarn Adour	8
Communauté de Communes du Haut-Béarn	4
Communauté de Communes du Pays de Nay	3
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	2
Communauté de Communes Adour Madiran	3
TOTAL	39

Une version consolidée des Statuts est jointe en annexe.

Après avis favorable de la Commission Déchets du 13/02/2025

Après avis favorable du Bureau communautaire du 10/02/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

AGREE l'adhésion de la Communauté de Communes Adour Madiran.

APPROUVE la modification des statuts de Valor Béarn joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian

PETCHOT-BACQUE CCPN

Date : 26/02/2025

Qualité : CCPN - Président de la

Communauté de Communes du Pays de

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, si que de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant de le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

VALOR BEARN

SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU BASSIN EST

STATUTS

Article 1^{er} :

Les six (6) Etablissements Publics de Coopération Intercommunal suivant, forment un syndicat mixte qui prend la dénomination de Valor Béarn, Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et assimilés du Bassin-Est dans le cadre de l'article L.5711-1 du Code Général des collectivités territoriales :

- la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- le SIECTOM Coteaux Béarn Adour,
- la Communauté de Communes du Haut Béarn,
- la Communauté de Communes du Pays de Nay,
- la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- la Communauté de Commune Adour Madiran

Article 2 :

Le Syndicat Mixte a pour objet le traitement des déchets des ménages et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent, et toute opération nécessaire à la valorisation des déchets, y compris par l'intégration de co-produits aux matières à valoriser.

Cette compétence comprend notamment :

- les études générales:
 - élaboration d'un schéma directeur pour l'élimination des déchets des ménages et assimilés;
 - les études de faisabilité des équipements et services.
- la création et l'exploitation des équipements et services :
 - le traitement des déchets des ménages et assimilés;
 - le tri (hors collecte) des déchets ménagers et assimilés;
 - les centres de stockage des déchets ultimes;
 - le transport (hors collecte) des déchets.
- L'organisation de la communication sur le traitement de déchets (la communication relative à la collecte reste de la compétence des groupes membres)

La compétence du Syndicat Mixte s'exerce pour les déchets des sur le territoire des collectivités adhérentes.

Le Syndicat Mixte peut décider, dans la limite des capacités disponibles sur ses équipements et services, d'assurer des prestations au profit de tiers ou de collectivités non adhérentes.

Le Syndicat Mixte peut décider, pour assurer la continuité ou le secours des services entrant dans ses compétences, d'établir des partenariats avec les collectivités voisines ayant la même compétence.

Article 3 :

Le Syndicat a pour siège l'immeuble du 12 rue Saint Exupéry – 64230 Lescar.

Article 4 :

Le Syndicat est créé pour une durée illimitée.

Article 5 :

Le Syndicat est administré par un comité composé de membres élus par les conseils des membres adhérents. Chaque délégué a une voix

La représentation des membres adhérents est fixée ainsi qu'il suit :

Collectivités	Nombre de délégués
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	19
SIECTOM Coteaux Béarn Adour	8
Communauté de Communes du Haut-Béarn	4
Communauté de Communes du Pays de Nay	3
Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau	2
Communauté de Communes Adour Madiran	3
TOTAL	39

Article 6 :

Les recettes du Syndicat comprennent :

- la contribution des membres associés;
- le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat;
- les produits des taxes, redevances et contributions correspondant aux services rendus;
- les subventions de l'État, la Région, le Département et les Communes;
- le produit des emprunts ;
- les recettes des ventes des produits issus du traitement des déchets (Papier/ Carton/ Électricité etc...)

Article 7 :

La contribution des différents membres aux charges du Syndicat Mixte est répartie comme suit :

- fonctionnement du Syndicat, études, communication au prorata du nombre d'habitants;
- autres dépenses au prorata des déchets traités, sauf prestations spécifiques dont la répartition au prorata du nombre d'habitants ou des quantités de déchets traités est inadéquate : visites du centre de tri, caractérisations de collectes sélectives,...

Article 8 :

Les fonctions de receveur seront exercés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Pau.

Article 9 :

Le Syndicat peut mettre en place et assurer le secrétariat de commissions de travail présidées par le Président(e) du Syndicat. L'Organe Délibérant fixe librement la composition de ces commissions

Article 10:

Les groupements adhérents transféreront l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaire à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur seront attachés à la date du transfert.

Article 11 :

D'autres collectivités pourront, si leur candidature est agréée par le Comité Syndical et les 2/3 des membres associés, être autorisés par l'autorité compétente, à adhérer au Syndicat. Les modifications de statut ou le retrait du Syndicat se font dans les mêmes conditions.